

# Suisse alémanique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1972)**

Heft 173

PDF erstellt am: **08.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

de la croissance pour la croissance, qui va de pair avec la lutte pour la protection de l'environnement. On voit converger aussi, dans ces exemples, les efforts en vue de promouvoir la recherche d'une qualité de vie, qui sont inséparables d'une critique renouvelée du profit. C'est là certainement un terrain extrêmement fertile pour l'action socialiste... même si, pour l'instant, ce sont des majorités bourgeoises, attentives surtout à leur bârême fiscal, qui tiennent ces raisonnements !

## SUISSE ALÉMANIQUE

### Une nouvelle extrême-gauche ?

Les téléspectateurs n'avaient pas été troublés par le film électoral des « Organisations progressistes » projeté pour les élections au Conseil national de 1971. Les résultats avaient été modestes: 6652 suffrages (547 électeurs) dans le canton de Saint-Gall et 8859 suffrages (1265 électeurs) à Bâle-Ville.

Or le mouvement est peut-être plus sérieux qu'on se l'imaginait alors. Ces organisations progressistes (POB) viennent de conquérir cinq mandats au Parlement cantonal de Bâle-Ville et les élus sont suffisamment nombreux pour constituer un groupe reconnu. Le journal du mouvement (POCH) rappelle dans son numéro 12 de fin mars les buts de ce groupe parlementaire : « Le devoir des élus des POB est de défendre au Parlement nos actions extra-parlementaires, d'utiliser le Parlement comme tribune pour notre lutte, de se procurer pour l'organisation des informations en provenance de l'administration et de l'économie, etc. »

Rappelons qu'en décembre 1971 la ville de Berne a élu un « gnome » (la plus jolie candidate de la liste des « Hårdlütli » du sein de son conseil communal (législatif). Assiste-t-on à l'apparition d'une nouvelle opposition en Suisse alémanique ? Il est trop tôt pour l'affirmer, mais le phénomène est à suivre.

## JEANLOUIS CORNUZ LIT POUR VOUS

### L'armée hors de l'école !

Les Romands ne sont pas les seuls à connaître des « problèmes » scolaires, ni les enseignants les seuls à se trouver parfois en conflit avec les représentants zélés de l'armée ! Nos amis tessinois eux aussi, si j'en crois la *Libera Stampa* (quotidien socialiste — eh oui : quotidien) du 16 mars :

« Le Département de l'instruction publique (qui n'est pas apparemment dirigé par un socialiste, comme à Genève - réd.), pourtant toujours si soucieux d'éviter que les élèves ne soient distraits de leurs études et qu'ils ne soient « manipulés », a donné son assentiment enthousiaste à la requête des militaires, demandant que les élèves de la cinquième primaire et ceux de primaire supérieure soient confiés à l'armée pour deux jours, en qualité de cobayes, pour un cours d'assistance en cas de guerre organisé par le commandant du Détachement 9 du service de la Protection civile. » (...)

L'assentiment du Département a été donné en des termes si enthousiastes et en même temps si ambigus que certaines communes, en transmettant la circulaire aux parents des élèves, ont parlé de participation obligatoire.

#### Tentative de mise en condition

Dans une interpellation présentée au Grand Conseil, on a relevé qu'une telle initiative faisait fi de la liberté des élèves et constituait, de la part de l'autorité militaire, une tentative de mise en condition psychologique des écoliers.

L'éloignement obligatoire de la famille, pendant trois jours consécutifs, y compris les nuits, d'enfants et d'adolescents mis en contact avec la vie militaire, peut être la source de traumatisme plus ou moins graves, étant donné surtout le caractère d'expérience paramilitaire donné à l'exercice auquel seront soumis les élèves.

Du point de vue juridique, il faut rappeler que l'obligation de servir dans la défense civile commence avec la vingtième année, mais que de 16 à 20 ans, c'est le principe du volontariat qui est en vigueur, lequel permet aux parents de garder tranquillement leurs enfants à la maison, loin de tels exercices paramilitaires.

#### Le consentement des parents

En fait, dans des cas de ce genre, ni l'autorité militaire, ni l'autorité scolaire ne peuvent passer par-dessus le consentement des parents, détenteurs de la puissance paternelle.

Or le présent incident ne doit pas être considéré comme un fait isolé : il n'est que l'expression de la volonté délibérée des milieux militaires d'étendre leur propagande à l'école.

A ce propos, la conférence faite par le colonel-brigadier Fernuccio Pelli lors d'un cours d'« Armée et Foyer » nous semble révélatrice. Après l'habituel refrain sur la nécessité de bien souligner le caractère défensif de notre armée, il exprima dans les termes suivants son vœu d'une heureuse collaboration entre l'école et l'armée :

« Les premiers contacts avec l'armée doivent avoir lieu dans les écoles, et dans les écoles primaires, parce que pour les élèves des écoles secondaires, écoles de commerce, écoles normales (pour nous en tenir à la situation tessinoise), il est déjà peut-être trop tard, les opinions sont déjà formées. Les jeunes des écoles primaires doivent apprendre ce qu'est le service militaire; ils doivent assister à des exercices et à des manœuvres; il faut qu'ils puissent voir et toucher de leurs mains nos armes les plus modernes, en connaître la puissance et l'efficacité. »

Pareille tentative, conclut *Libera Stampa*, doit être étouffée dans l'œuf, et pour démontrer que nous ne sommes pas disposés à de telles expériences, il nous faut proclamer énergiquement et dès maintenant : « L'armée hors de l'école ! »

J. C.